

VERS UNE EUROPE SOCIALE RENFORCÉE ?

Marie Billotte | Assistante de recherche en affaires économiques et sociales à Notre Europe - Institut Jacques Delors

Sofia Fernandes | Chercheur senior en affaires économiques et sociales à Notre Europe - Institut Jacques Delors

Cette synthèse de la conférence « Quelles initiatives sociales pour l'Europe ? » ayant réuni Jean Pisani-Ferry, László Andor et Marisol Touraine reprend les principaux éléments du débat : les difficultés de la construction d'une Europe sociale, les raisons d'aller plus loin sur cette voie, le paquet Investissements sociaux et le renforcement de l'Europe sociale face à la crise.

Le Centre d'études européennes de Sciences Po, en partenariat avec *Notre Europe - Institut Jacques Delors*, a organisé le 14 juin 2013 à Paris une conférence intitulée « Quelles initiatives sociales pour l'Europe ? », animée et conclue par Bruno Palier, directeur de recherche CNRS au Centre d'études européennes de Sciences Po, en présence de :

- **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général à la stratégie et à la prospective et membre du Conseil d'administration de *Notre Europe - Institut Jacques Delors* ;
- **László Andor**, commissaire européen responsable de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Inclusion ;
- **Marisol Touraine**, ministre française des Affaires sociales et de la Santé.

La conférence a fait l'objet d'une introduction par Jean Pisani-Ferry, qui a rappelé les principaux enjeux de la construction d'une Europe sociale. La discussion s'est ensuite engagée sur la base de la présentation par László Andor du « **paquet Investissements sociaux** »¹ adopté le 20 février 2013 par la Commission européenne. Cette dernière y invite les États membres à donner la priorité aux investissements sociaux et à moderniser leurs systèmes de protection sociale². La Commission a-t-elle pour autant jeté les prémices d'un véritable pacte d'investissement social ? La question de l'Europe sociale est un sujet ancien qui revient régulièrement dans les débats mais sans démonstration de réelles avancées. La question des initiatives européennes en matière sociale est pourtant plus que jamais d'actualité et inscrite dans un contexte particulièrement crucial. Marisol Touraine a dans ce contexte centré son intervention sur les raisons qui justifient aujourd'hui un

renforcement de l'Europe sociale et a présenté un aperçu des principales mesures à mettre en œuvre dans ce sens.

La conférence s'est conclue par un échange de questions et réponses avec le public.

Cette synthèse reprend les questions clés abordées au cours de cette conférence.



1. Une Europe sociale difficile à construire

La ministre Marisol Touraine a commencé son intervention en affirmant : « **Si l'Europe sociale existe, elle est invisible pour nos concitoyens** ». Ceci est dû, selon la ministre, au fait que l'Europe sociale n'apparaît pas comme incarnée dans un modèle unique, avec des protections ou des mécanismes de solidarité identifiés comme tels et des solutions apportées aux citoyens quand ils sont en situation difficile.

En effet, la construction d'une « Europe sociale » n'a pas été, au cours du processus d'intégration européenne,

une priorité en soit. Comme l'a rappelé Jean Pisani-Ferry, **l'Europe sociale a été traitée au long de l'histoire européenne sur la base de la complémentarité avec le marché unique**. Un socle de réglementation communautaire s'est construit au fil des années pour accompagner la libéralisation des marchés, de manière à limiter la concurrence déloyale entre les États membres. En gros, comme l'a affirmé le commissaire général à la stratégie et à la prospective, « on essaie de séparer ce sur quoi on se fait concurrence, c'est-à-dire les salaires, et ce sur quoi on ne se fait pas concurrence, les conditions de travail ».

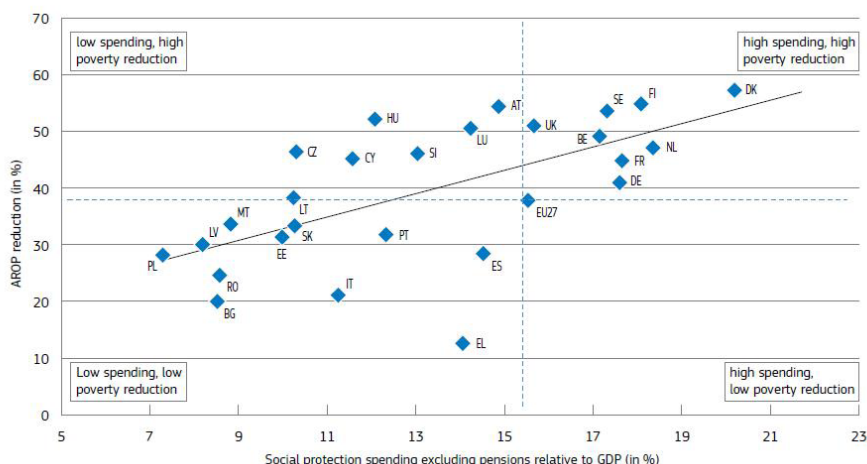
En plus de la législation européenne, l'Europe sociale a deux autres instruments. D'une part, **un soutien financier accordé aux États via les fonds structurels**, en particulier le Fonds social européen (FSE) et, d'autre part, **la coordination des politiques sociales et de l'emploi**. En effet, depuis l'adoption de la Stratégie de Lisbonne en 2000 (et aujourd'hui dans le cadre de la stratégie Europe 2020), les États membres se sont fixés des objectifs communs, échangent des bonnes pratiques dans ce domaine et reçoivent des recommandations annuelles de la part de la Commission, afin d'améliorer leurs politiques sociales et de l'emploi.

Cette « Europe sociale » est-elle suffisante ? Selon la ministre des Affaires sociales et de la Santé, si les États membres veulent convaincre dans le contexte

actuel d'extrême scepticisme et d'indifférence envers l'Europe, il faut que l'Europe apparaisse comme porteuse de bien-être aux citoyens. Pour cela, il faut mobiliser les États, les institutions européennes et les citoyens européens autour **d'un projet qui décide de faire de l'Europe sociale l'équivalent de ce qui a été fait pour l'Europe économique**.

Cependant, avancer dans la construction de l'Europe sociale est un défi majeur, et ce pour diverses raisons, la principale étant, comme l'ont rappelé les trois intervenants, **qu'il n'y a pas un mais plusieurs modèles sociaux en Europe**. Les principes fondateurs ne sont pas les mêmes, ni les priorités ou le mode et le niveau de financement. L'efficacité des modèles n'est pas la même non plus, comme l'a illustré le commissaire Andor avec un graphique concernant **l'efficacité de la dépense en protection sociale** dans la réduction de la part de la population en risque de pauvreté. Il y a ainsi des pays qui ont des niveaux de dépenses élevés pour une forte réduction de la pauvreté ; ceux qui, à l'extrême opposé, ont des niveaux de dépenses plus bas mais également une faible capacité de réduction de la pauvreté ; ceux qui ont des dépenses élevées mais une faible capacité à réduire la pauvreté, et, enfin, ceux qui avec des bas niveaux de dépenses en protection sociale atteignent de bons résultats en termes de réduction de la pauvreté (voir graphique 1).

Graphique 1 : Des budgets équivalents mènent à des résultats très différents
Dépenses en protection sociale (en % du PIB) et réduction relative de la part de la population (0-64 ans) en risque de pauvreté



Note : AROP = en risque de pauvreté, inférieur à 60 % du revenu médian.

Source : « Paquet Investissements sociaux » : Commission européenne, *Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion, notamment par l'intermédiaire du Fonds social européen, au cours de la période 2014-2020*, Communication COM(2013) 83 final, 20.02.2013.

Outre cette diversité des systèmes sociaux nationaux, la difficulté à avancer dans l'Europe sociale est liée également au fait que, selon les mots de Jean Pisani-Ferry, **les États membres sont « unis par une volonté commune de ne pas partager »**. L'espace de la solidarité est l'espace national et lorsqu'on regarde les enquêtes d'opinion dans lesquelles on demande aux citoyens ce qu'il faut faire ensemble et ce qu'il faut faire séparément, tout ce qui relève des politiques sociales est classé dans ce qu'il faut faire séparément.

De plus, dans le cadre de ce que l'Europe fait déjà dans le social, notamment en termes de coordination des politiques sociales et de l'emploi, de nombreux États membres considèrent que l'Europe va trop loin.

La ministre des Affaires sociales et de la Santé a dans ce contexte souligné que les États membres ne pouvaient accepter de la part de la Commission qu'elle marque l'orientation de leurs politiques sociales respectives. Pour Marisol Touraine, « tant que l'Europe sociale n'est pas acquise, les États membres ne peuvent accepter, au nom d'impératifs économiques, que le contenu de leurs politiques sociales soit défini par Bruxelles ». En prenant l'exemple de l'aménagement des systèmes de retraite, la ministre a rappelé que le gouvernement français s'était engagé dans la voie d'une réforme qui vise à garantir la pérennité du système. Le chemin pour y parvenir reste néanmoins du ressort national. En réponse, László Andor a clarifié que la Commission ne préconise pas une solution uniforme pour les systèmes de retraites des États membres ; d'ailleurs, dans son Livre blanc sur les retraites, la Commission reconnaît la compétence nationale dans ce domaine ainsi que la diversité existante entre les différents systèmes nationaux. Cependant, la Commission veille à ce que, malgré leurs différences, tous les systèmes de retraite nationaux respectent trois objectifs : l'adéquation, la viabilité et la sûreté des modèles. Ses recommandations vont dans ce sens, la surveillance des systèmes de retraites étant avant tout nécessaire compte tenu de leur importance pour la soutenabilité des finances publiques nationales.

Dans ce contexte, Jean Pisani-Ferry a apporté une clarification. Du fait que **la responsabilité sur les politiques sociales est une responsabilité nationale**, il ne faut pas, d'une manière générale, aller au-delà de la comparaison et de l'échange de bonnes pratiques afin de renforcer l'efficacité des politiques sociales nationales. Cependant, quand il y a des

interdépendances avérées, et c'est notamment le cas des systèmes de retraites en raison de leur impact budgétaire, il faut accepter que la Commission ait un mot à dire sur ce qui est fait au niveau national.

2. Pourquoi faut-il aller plus loin dans l'Europe sociale ?

Malgré les difficultés identifiées, il faut aujourd'hui maintenir la perspective d'un renforcement de l'Europe sociale. La ministre Marisol Touraine a identifié **quatre raisons qui encouragent les Européens à aller de l'avant**.

2.1. Une exigence de solidarité

Il y a avant tout aujourd'hui, dans un contexte de crise économique et sociale, une exigence de solidarité majeure au sein de l'UE. László Andor a également mis en avant cette exigence, en rappelant que la crise n'affecte pas tous les États membres de la même manière et que, dans les États dits périphériques (Europe du Sud et de l'Est), il y a une « **urgence sociale** », un terme déjà utilisé plusieurs fois par le président Barroso.

Sur ce sujet, la question du chômage est cruciale. Elle ne se limite pas au constat alarmant des niveaux de taux de chômage qui atteignent des records sans précédent, mais pose aussi le problème d'une **polarisation croissante entre pays membres de la zone euro**. Une divergence très nette s'opère entre pays stabilisés dits « triple A », au cœur de l'UEM, et les pays périphériques.

Cette polarisation au sein de la zone euro ne se limite pas au plan statistique, selon le commissaire, elle entraîne avec elle progressivement des **tensions politiques entre ces deux groupes de pays** (voir graphique 2).

Au-delà de l'impératif d'inverser la courbe du chômage, et tout particulièrement celle des jeunes, Marisol Touraine souligne que des **mécanismes structurés de solidarité** doivent se mettre en place pour combattre la pauvreté. Cela semble être une évidence, mais il en est autrement dans la pratique. Selon la ministre, dès que des situations concrètes sont abordées, les difficultés émergent. Un exemple de ces difficultés est le financement du Programme européen d'aide aux plus démunis, qui a connu des difficultés.

2.2. Les enjeux de la mobilité des travailleurs

Même si la réalité de ces mouvements au sein de l'UE reste encore beaucoup plus faible que ce que l'on peut imaginer, la mobilité constitue néanmoins, selon Marisol Touraine, un exemple concret de **la nécessité d'articuler des politiques européennes en matière sociale avec les politiques nationales**. La ministre prend l'exemple de l'organisation du système de santé en France, de ses professionnels de santé, qui repose sur des formations encadrées à partir d'un *numerus clausus*. Cependant, grâce à la libre circulation des citoyens et la reconnaissance des diplômes, les Français peuvent aller se former dans un autre pays de l'UE et des étrangers formés à l'étranger peuvent venir travailler en France. Comment faire coïncider dans ce cas le bon fonctionnement de notre système et la libre circulation des citoyens ?

2.3. Les politiques sociales : un atout pour la compétition économique

La ministre des Affaires sociales et de la Santé a rappelé que les politiques sociales sont des atouts dans la compétition économique. Il est ainsi nécessaire de renforcer celles qui viennent accompagner le bien-être des

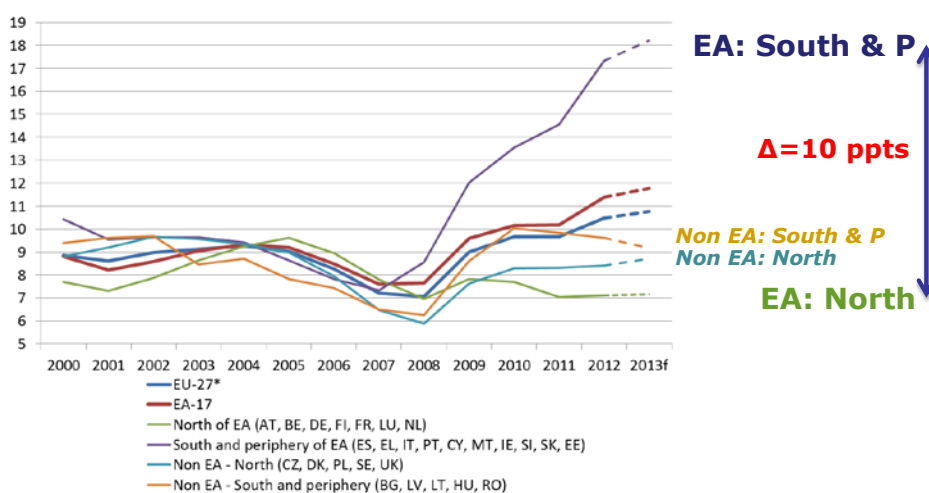
salariés. Elle souligne en ce sens **un lien direct entre la capacité économique de production, la compétitivité, et l'état de santé des salariés**.

Rappelant d'autre part que la France a probablement l'un des standards sociaux les plus élevés en Europe, **la structuration d'une Europe sociale constitue selon la ministre un rempart contre le dumping social**. L'enjeu pour de nombreux citoyens n'est pas de savoir si, grâce à l'Europe, elle améliorera son système de protection sociale, mais si par la faute de l'Europe, elle ne sera pas plutôt amenée à réduire son niveau de protection.

2.4. La justification politique de l'Europe sociale

La construction de l'Europe sociale peut devenir **un thème mobilisateur en offrant une réponse à l'indifférence générale des Européens envers le projet européen**. Marisol Touraine a expliqué que la montée des populismes, en particulier en France, est directement liée à l'incapacité de proposer un projet européen qui ne soit pas uniquement perçu comme un modèle purement économique. En une génération, l'Europe autrefois perçue comme un rempart face à la mondialisation, est devenue une Europe perçue comme menaçant les modèles sociaux.

Graphique 2 : Polarisation croissante au sein de la zone euro – Taux de chômage (en %)



Source : Présentation Powerpoint du commissaire László Andor.

3. Le paquet Investissements sociaux pour la modernisation des systèmes sociaux nationaux

Le 20 février 2013, la Commission européenne a adopté un paquet sur les investissements sociaux en faveur de la croissance et de la cohésion. László Andor a rappelé que ce paquet vise avant tout à améliorer les politiques sociales nationales – à travers une utilisation plus efficiente et efficace des ressources affectées aux politiques sociales et la mise en œuvre de stratégies d’inclusion active plus performantes – tout en fournissant également aux États membres des orientations sur la manière d’utiliser au mieux l’aide financière reçue de l’Union européenne, en particulier du FSE, pour moderniser les systèmes sociaux nationaux.

Objectifs du paquet Investissements sociaux

Les enjeux de cette proposition reposent sur trois points majeurs :

- l’adéquation des systèmes de protection sociale aux besoins des personnes qui se trouvent à des moments charnières de leur vie ;
- des politiques sociales simplifiées et mieux ciblées visant à déployer des systèmes de protection sociale appropriés et viables ; à budget égal ou inférieur, certains pays obtiennent de meilleurs résultats que d’autres, ce qui prouve qu’il est possible d’améliorer l’efficacité des dépenses sociales ;
- de meilleures stratégies d’inclusion sociale dans les États membres ; la disponibilité de services d’accueil des enfants et de systèmes d’éducation abordables et de qualité, la prévention de l’abandon scolaire, la formation, l’aide à la recherche d’un emploi, l’aide au logement et l’accessibilité des soins de santé sont autant de domaines d’action qui revêtent une forte dimension sociale.

Le commissaire européen a souligné l’importance d’un cadre d’action intégré afin de faire face aux conséquences sociales de la crise financière qui ne cessent de s’amplifier.

László Andor a souhaité relever quatre points essentiels sur lesquels les gouvernements sont appelés à élaborer des politiques sociales plus efficaces et capables de limiter les effets négatifs de la crise :

- **la pauvreté infantile** : une recommandation de la Commission relative à la lutte contre la pauvreté infantile préconise ainsi une politique intégrée d’investissements sociaux en faveur des enfants : « Investir dans l’enfance pour briser le

cercle vicieux de l’inégalité ». L’idée est de permettre aux individus d’exploiter tout leur potentiel de participation à la vie sociale et économique en agissant dès leur plus jeune âge ;

- **les sans-abris** : un document de travail des services de la Commission sur la lutte contre le problème des sans-abris décrit la situation de ces derniers dans l’UE et expose les moyens d’action possibles ;
- **la question d’un revenu minimum** : la Communication fait le constat de l’existence dans la plupart des États membres d’un régime de revenu minimum dont la qualité pourrait néanmoins souvent être améliorée. Il est ainsi prévu que dans le cadre du Semestre européen, la Commission surveille la pertinence de l’aide au revenu et recoure, à cette fin, à des budgets de référence qui devraient être prochainement établis en collaboration avec les États membres ;
- enfin, la Commission se pose en soutien de l’action des États membres en matière d’**intégration des Roms**. Elle prépare ainsi une recommandation sur les bonnes pratiques s’appuyant sur les expériences des États membres et prévoit l’établissement d’un rapport annuel sur les progrès réalisés dans la mise en place des stratégies nationales d’intégration des Roms, dans le cadre du Semestre européen³ avec le soutien des fonds européens.

Au-delà de ces initiatives, le commissaire a abordé la question de la **contribution financière des ressources européennes aux politiques d’investissement social des États**, un sujet également inclus dans le paquet Investissements sociaux. Il a ainsi rappelé l’importance du rôle joué par le Fonds social européen et la volonté de la Commission de voir alloué à ce fonds 25 % des fonds de cohésion.

László Andor a également mentionné le récent Programme pour le changement et l’innovation sociale qui est, selon lui, un instrument clé – bien que sur une échelle réduite – pour **l’incitation à l’innovation sociale**. En permettant des nouvelles initiatives sociales au niveau national, celles-ci peuvent être par la suite répandues dans d’autres États membres via le levier du FSE.

En quelques mots, à travers ce paquet Investissements sociaux, le niveau européen apporte aux États membres, au-delà d'un soutien financier, une expertise supplémentaire en matière sociale.

4. Renforcer l'Europe sociale face à la crise

Pour le commissaire Andor, il est essentiel de prendre conscience que **la consolidation de l'UEM est le point de départ d'une solution globale** pour tout ce qui a trait à la crise.

En rappelant que la crise a pour origine les imperfections du modèle actuel de l'UEM, László Andor a affirmé que l'ingrédient clé de la reconstruction de l'UEM est pour autant déjà sur la table : il s'agit du rapport de la task-force présidée par Herman Van Rompuy sur le renforcement de l'UEM⁴. Pour le commissaire en charge des Affaires sociales, **les quatre piliers de cette feuille de route - budgétaire, économique, bancaire et politique - doivent être complétés par une dimension sociale**. La définition de cette dimension sociale de l'UEM est aujourd'hui sur la table des négociations ; cependant, il faut accélérer le rythme car peu de choses ont été faites au cours des six derniers mois pour développer les changements nécessaires.

Jean Pisani-Ferry a identifié trois sujets pour lesquels, malgré la responsabilité nationale en matière sociale, nous sommes à l'aube d'un nouveau moment dans la construction de l'Europe sociale.

1. Le chômage des jeunes : cette question est particulièrement importante non seulement à cause des niveaux inacceptables de chômage des jeunes atteints dans de nombreux pays mais aussi parce qu'il est perçu comme résultant du dysfonctionnement de l'UEM. C'est pourquoi des actions concrètes sont attendues. Six milliards d'euros sont prévus dans le prochain cadre financier pluriannuel pour financer l'initiative pour l'emploi des jeunes⁵, ce qui fait - compte tenu du chômage actuel - 150 euros par jeune et par an, relève Jean Pisani-Ferry. Cela est insuffisant, il faut aller au-delà. On se dirige actuellement vers la concentration de ces six milliards sur deux ans, c'est une première avancée mais il faut faire davantage pour rendre cette initiative efficace. Il faut aussi réfléchir à améliorer l'efficacité des modalités d'affectation de ces ressources.

2. La mobilité : celle-ci est fortement croissante au sein de l'UE, en grande partie du fait de la crise économique. Aujourd'hui, les jeunes des pays en crise bougent car ils n'ont pas le choix. Il est donc nécessaire de prendre maintenant des actions concrètes pour que la mobilité se fasse dans de bonnes conditions (en assurant notamment la portabilité des droits, par exemple concernant la retraite complémentaire) et que les jeunes puissent aspirer à rentrer dans leur pays quand les conditions économiques redeviennent favorables.

3. La stabilisation macroéconomique : aujourd'hui, la question de savoir comment absorber les chocs asymétriques au sein de la zone euro est posée. Une solution, défendue notamment par le ministre français de l'Économie et des Finances, Pierre Moscovici, consiste en la création d'une assurance chômage. Jean Pisani-Ferry a souligné que cette initiative n'est pas souhaitée uniquement pour sa dimension sociale mais aussi parce que l'assurance chômage contribuerait à la stabilisation d'une économie faisant face à un choc asymétrique. Les trois intervenants se sont montrés favorable à cette proposition. Des problèmes quant à sa création ont été soulevés. Ainsi, Marisol Touraine a souligné que le projet doit faire l'objet de discussions et s'inscrit davantage dans le long terme. Elle a mis en garde sur le fait que cette assurance ne doit pas entraîner un dumping de la sécurité. Jean Pisani-Ferry a lui mis en avant le problème de l'aléa moral mais aussi des questions techniques d'un tel transfert.

L'importance de traiter les questions de l'emploi des jeunes et de la mobilité des travailleurs est reconnue dans l'accord franco-allemand sur l'UEM signé dans le cadre des préparatifs du Conseil européen des 27-28 juin, intitulé « La France et l'Allemagne ensemble pour renforcer l'Europe de la stabilité et de la croissance »⁶. De plus, la ministre des Affaires sociales et de la Santé a indiqué que cet accord propose également **la mise en place de salaires minima, définis au niveau national**, afin de permettre de garantir des taux d'emploi élevés et des salaires équitables en laissant le choix entre législation et conventions collectives.

La contribution franco-allemande présente aussi des propositions visant à renforcer la légitimité de l'UEM en matière de gouvernance sociale. Il est ainsi proposé d'instaurer **une réunion régulière des ministres**

des Affaires sociales et de l'Emploi de la zone euro qui devrait permettre à ces acteurs de prendre une part active dans la gouvernance de la zone euro aux côtés des ministres des Finances. Sur ce sujet, László Andor, admettant la nécessité d'une nouvelle structure de gouvernance au sein de la zone euro, a toutefois exprimé la nécessité de s'assurer qu'elle ne créera pas de nouvelles divisions entre les pays qui font partie de la zone euro et ceux qui n'en font pas partie.

S'appuyant toujours sur la contribution franco-allemande, la ministre a plaidé pour la **mise en place de structures dédiées à la zone euro au sein du Parlement européen**. Ces dernières doivent permettre l'incarnation politique et démocratique indispensable à la construction d'une dimension sociale de l'UEM. Un lien permanent avec le Parlement européen est nécessaire pour garantir un contrôle démocratique et une légitimité appropriés au processus décisionnel de la zone euro, et cela est d'autant plus inévitable si l'on veut une gouvernance sociale plus forte.

Au-delà des mesures prévues dans la contribution franco-allemande, Marisol Touraine a souligné que le renforcement de la gouvernance sociale de la zone

euro doit également inclure **un rôle accru pour les partenaires sociaux**. Ces derniers devraient être davantage pris en compte sur les sujets relatifs à l'UEM, notamment en les consultant avant les réunions des ministres des Affaires sociales de la zone euro. Ils auraient un rôle d'alerte s'ils estiment que la situation d'un État membre requiert une surveillance ou une intervention particulière de la part des institutions européennes.

Enfin, selon la ministre, les pays de la zone euro doivent, afin de concevoir une coordination renforcée des politiques sociales, identifier leurs ambitions communes en matière de protection sociale. De ce point de vue, la ministre se dit favorable à la mise en place d'un **pacte social de la zone euro** qui constituerait une garantie de concurrence loyale entre les États. Elle met en avant par ailleurs la nécessité de travailler à la mise en place d'un **tableau de bord social** – à côté du tableau de bord macroéconomique – pour suivre l'évolution de la situation sociale de chaque pays. En identifiant les problèmes sociaux, l'Europe montre que c'est pour elle un sujet essentiel de préoccupation.

1. « Paquet Investissements sociaux » : Commission européenne, *Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion, notamment par l'intermédiaire du Fonds social européen, au cours de la période 2014-2020*, Communication COM(2013) 83 final, 20.02.2013.
2. La notion d'investissement social est une notion apparue à la fin des années 1990 qui s'attache à garantir la viabilité des systèmes de protection sociale dans le contexte des sociétés post-industrielles. Cette notion a pris d'autant plus d'ampleur avec la crise. Ainsi pour Bruno Palier, Frank Vandebroucke et Anton Hemerijck, qui avaient appelé de leur vœu l'élaboration d'un pacte d'investissement social en 2011, celui-ci devait être le pendant du pacte pour l'Euro Plus afin de donner un tour positif et social aux interventions européennes.
3. Défini le 5 avril 2011, le *Cadre commun européen d'intégration des Roms* invite les États membres à adopter des stratégies nationales afin d'améliorer la situation économique et sociale des Roms d'ici à 2020.
4. En décembre 2012, José Manuel Barroso, Herman Van Rompuy, Jean-Claude Juncker et Mario Draghi signaient une *feuille de route pour l'achèvement de l'UEM* sur la base d'une intégration plus approfondie et d'une solidarité renforcée sur quatre piliers – budgétaire, économique, bancaire et politique.
5. Les chefs d'État ou gouvernement ont accordé au Conseil européen des 27 et 28 juin 2013 une augmentation des fonds européens alloués à la lutte contre le chômage des jeunes de 6 milliards à 8 milliards d'euros.
6. Accord franco-allemand sur l'UEM, « *La France et l'Allemagne ensemble pour renforcer l'Europe de la stabilité et de la croissance* ».

Sur les mêmes thèmes...

CONCURRENCE SOCIALE DANS L'UE : MYTHES ET RÉALITÉS

Kristina Maslauskaitė, *Études & Rapports No. 97, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, juin 2013

LE PACTE DE STUPIDITÉ EST-IL TOUJOURS STABLE ?

António Vitorino, *Tribune, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, mars 2013

UNE NOUVELLE VOIE POUR LA CROISSANCE ET LA SOLIDARITÉ

Anna Diamantopoulou, *Tribune, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, décembre 2012

UNE UEM À LA FOIS RENFORCÉE ET SOLIDAIRE

António Vitorino, *Tribune, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, décembre 2012

COMPÉTITION, COOPÉRATION, SOLIDARITÉ : NOUVEAUX DÉFIS

Kristina Maslauskaitė, *Synthèse de conférence, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, novembre 2012

LE « TRIPTYQUE » DE JACQUES DELORS : BILAN ET PERSPECTIVES

António Vitorino, *Tribune, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, novembre 2012

SOLIDARITÉ DANS LA ZONE EURO : COMBIEN, POURQUOI, JUSQU'À QUAND ?

Sofia Fernandes et Eulalia Rubio, *Policy Paper No. 51, Notre Europe*, février 2012

Directeur de la publication: Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • *Notre Europe – Institut Jacques Delors* ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • © *Notre Europe – Institut Jacques Delors*